

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
06/12/2019

Dossier complet le :
23/12/2019

N° d'enregistrement :
F01119P0268

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier constitué de logements et d'activités en rez-de-chaussée

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV CP Villeparisis Kléber

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 1 9 D 0 3 6 1 1

Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Travaux de construction de 180-200 logements (accession, intermédiaire, social), de locaux d'activités (dont la typologie sera définie ultérieurement : crèche, salle de sport, commerces...) et d'un parking souterrain de 170 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération inclura :

- le désamiantage du bâtiment actuel
- la démolition du bâtiment actuel
- un parking souterrain de 170 places
- trois bâtiments de logements et activités

A ce programme s'ajoute l'aménagement paysagé des espaces extérieurs avec un coeur d'ilot végétalisé.



4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de redynamiser le site en répondant aux enjeux de développement de la ville. En effet, le projet s'inscrit dans une stratégie de développement préférentiel établi par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable afin de conforter et développer le pôle gare - place du marché. Dans ce cadre, notre projet vient répondre aux besoins de la commune en matière de logements et de développement d'activités.

D'autre part, le projet s'inscrit dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation "La place du marché : une polarité confortée". En effet, le terrain d'implantation est composé de l'ancien centre commercial Leclerc qui est désormais une zone désaffectée. Le projet permet de requalifier cet îlot avec la création d'une identité architecturale et paysagère forte et permet de redynamiser le commerce dans le secteur. Le centre de la parcelle sera mise en valeur par une végétalisation généreuse composé d'une fosse à arbres en pleine terre, ainsi que de toitures végétalisées.

Afin de confirmer nos engagements en matière d'environnement, les logements sociaux seront certifiés BEE+ et les logements en accession et intermédiaires seront certifiés BEE.

Le projet permet également la réalisation d'un programme de construction favorisant la mixité urbaine et fonctionnelle.

Il est également prévu de créer un espace de vie commune pour les usagers des logements en accession, cette espace apportera un réel lieu de vie et de partage afin de favoriser le lien social entre les habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est actuellement un terrain construit.

Les travaux de construction prévus sur 24 mois comprendront :

- Le désamiantage du bâtiment actuel
- La démolition du bâtiment sur site
- Le terrassement
- La mise en place des fondations
- La construction du parking en sous-sol
- La construction de la superstructure
- L'aménagement des espaces extérieurs

Dans le cadre de la certification BEE et BEE+, nous mettrons en place une charte chantier à faible nuisances qui fixera les modalités à mettre en place pour que le chantier s'intègre au mieux dans son environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comporte des logements collectifs ainsi que des locaux d'activités en rez-de-chaussée. La surface de plancher réalisée sera d'environ 11 600m², avec 180-200 logements, des locaux d'activités d'environ 1 000 m² et 170 places de parking en sous-sol. Le projet intègre un volet paysager fort, avec notamment une forte végétalisation des espaces extérieurs, la mise en place de toitures végétalisées afin de favoriser la biodiversité et la création d'un cœur d'îlot en pleine terre, accueillant une fosse à arbres de qualité.

Le site deviendra un réel lieu de vie, grâce aux aménagements extérieurs mais également par la création d'un espace de vie commune, permettant aux habitants de disposer d'un lieu de partage et de tisser du lien social.

Concernant les flux d'utilisateurs, un parking en sous-sol permettra le stationnement des véhicules des habitants et des locaux vélos seront aménagés dans le but d'inciter les usagers à l'utilisation des vélos.

Les locaux déchets et locaux vélos seront situés au RDC des bâtiments. Leur localisations fonctionnelles permettront une bonne gestion des flux à l'échelle du site et du quartier.

Une rampe permettra aux usagers d'avoir accès au parking en sous-sol depuis l'avenue Kléber. Les accès piétons sont différenciés des voitures et assureront ainsi la sécurité des usagers.

Un bassin de rétention sera construit sous la rampe afin de respecter le débit de fuite maximum imposé par la commune.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément au Code de l'Urbanisme, le projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surface logements :	11 600 m ² dont 3 400 m ² social (30%)
nombre de logements :	180-200 logements
surface locaux d'activités :	1 000 m ²
emprise du sous-sol :	5 763 m ²
nombre de places de parking :	170 places
Les surfaces sont données à titre indicatif.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Au coeur des rues :
Avenue ROGER SALENGRO
Avenue GENERAL DE GAULLE
Avenue KLEBER
Avenue ARISTIDE BRIAND

77270 Villeparisis

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 5 7 ' 0 1 " N Lat. 0 2 ° 3 6 ' 1 4 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'avenue Général de Gaulle est classée de catégorie 5 (à l'ouest du site) et l'avenue Roger Salengro de catégorie 4 (au nord du site). Ces routes sont référencées dans le PPBE de Seine-et-Marne mais elles sont classées en zone non prioritaire. Le site n'est pas concerné par le PEB de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Une étude acoustique sera menée et ses recommandations seront prises en compte dans le projet pour atteindre l'isolement acoustique attendu.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide (inventaire SAGE gesteau.fr).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRN risque mouvement de terrain - tassements différentiels (argile) Le PPRN a été prescrit le 11/07/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site BASOL est situé à plus de 300m mais ne présente pas un risque pour le site. Dans un rayon de 500m, des sites BASIAS sont présents et un BASIAS est situé sur le site: dépôt d'hydrocarbures. Par ailleurs, en lien avec le sinistre d'août 2018 identifiant une pollution aux hydrocarbures au nord de la parcelle, plusieurs études de pollution ont été réalisées et une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) sera réalisée. Cette étude et l'étude des sols permettront de confirmer ou non la compatibilité de la crèche (représentant une population sensible) avec l'état des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est située dans la zone de répartitions des eaux de l'albien 03001.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 7 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le rapport de GEOTHER référencé GEA180054 du 02/08/2018, sachant que le projet prévoit la réalisation d'un niveau de sous-sol jusqu'à la cote +16,80m NI, la nappe du complexe Alluvions/Sable de Monceau est directement concernée par le projet. Pour cela, un système de cuvelage est prévu sur les deux chaufferies du projet, le reste du parking est inondable.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet de construction, il n'est pas envisagé de réutiliser les terres excavées. En effet, toutes les terres excavées seront envoyées vers une installation de stockage adaptée, conformément aux recommandations de l'étude de caractérisation de l'état des milieux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les besoins concernent la terre végétale en coeur d'ilot. Pour cela, des terres saines seront importées sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant déjà aménagé, il accueille une biodiversité (faune et flore) urbaine peu diversifiée. Bien que les arbres au sud-est la parcelle ne soient pas conservés (ne présentant pas de caractéristiques particulières), de nombreux arbres de hautes tiges viendront compenser cette perte. En complément, les toitures seront végétalisées afin de développer encore davantage la biodiversité. Le projet s'intègre dans la volonté de la ville de conserver une place importante aux espaces verts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 7km du site natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRN risque mouvement de terrain - tassements différentiels (argile), mais le site est concerné par un risque faible. Des risques liés aux cavités souterraines, dissolution du gypse et anciennes carrières sont présents sur la commune, mais le site n'est pas localisé dans les zones à risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Notre groupement s'engage à réaliser une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) ainsi qu'une étude géotechnique prenant en compte notre programmation. Ces études permettront de confirmer ou non la compatibilité du site avec la présence d'un équipement d'accueil de population sensible (crèche). Nous nous engageons à modifier notre programmation si l'usage de la crèche n'est pas compatible avec l'état des sols.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira des déplacements liés aux habitants et aux usagers des locaux d'activités. Pour cela, un parking sera présent en sous-sol (avec un accès par rampe rue Kléber) ainsi que des locaux vélos afin de favoriser l'utilisation de la mobilité douce. Des places de stationnement en sous-sol seront prévus pour les locaux d'activités à raison de 1 place/200m ² de surface. Les emplacements des sorties de bâtiments ont été réfléchis afin de limiter l'engorgement des voies publiques.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La période de travaux sera source de nuisances sonores temporaires. Les entreprises s'engageront à respecter la réglementation en vigueur et la charte chantier à faible nuisances afin de limiter les nuisances sonores. La façade Sud-Ouest du projet est affectée par les nuisances sonores de l'avenue du Général de Gaulle de catégorie 5. Une étude acoustique sera menée et ses recommandations seront prises en compte dans le projet pour atteindre l'isolement acoustique attendu.

X

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour des raisons de sécurité et de confort, un dispositif d'éclairage nocturne extérieur est prévu mais cet éclairage est limité au strict nécessaire afin de limiter son impact. Par ailleurs, l'éclairage en coeur d'îlot sera programmé sur horloge.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Afin de respecter le débit de fuite autorisé de 2 l/s/ha, la rétention des eaux pluviales sera gérée par un bassin de rétention, sous la rampe. Le volume de ce bassin sera adapté à cette contrainte en sous-sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des dispositions seront prises en termes de rejets des eaux usées et des eaux pluviales sales (aires de lavages spécifiques, bassins de rétention et de retenue huiles et graisses). Un raccordement provisoire au réseau sera mis en place. Les eaux d'exhaures feront l'objet d'une gestion conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>En phase exploitation, les eaux usées seront rejetées dans le réseau de la ville</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Avant travaux, une phase de désamiantage aura lieu.</p> <p>En phase travaux, chaque entreprise devra justifier les procédures mises en place pour réduire la production de déchets sur site, conformément à la charte chantier qui sera mise en place (tri sur site, valorisation recherchée, traçabilité pour la totalité des déchets).</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets seront triés et stockés dans les locaux poubelles situés au RDC, puis collectés par la ville.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel n'a pas réellement d'identité architecturale et est désaffecté. Le projet de construction vise à développer une opération s'inscrivant de manière harmonieuse dans le quartier grâce à une architecture à taille humaine et une forte végétalisation du site et des toitures.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel est une ancienne zone commerciale délaissée. Le projet donnera un nouveau souffle au site, en proposant de véritables aménagements extérieurs et un lieu de vie de qualité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain. Le site disposera d'un cœur d'îlot fortement végétalisé, permettant aux usagers de disposer d'un espace extérieur de qualité et réduisant l'imperméabilisation du site. Pour compléter cette végétalisation, les toitures seront végétalisées afin de promouvoir encore d'avantage la biodiversité du site.

La diversité des essences plantées améliorera elle aussi la biodiversité du site, actuellement très peu développée. Le projet aura toutefois un impact sur la biodiversité actuelle, avec l'abattement de quelques arbres sur la parcelle. Ces arbres, ne disposant pas d'une qualité environnementale particulière, seront compensés par la création d'une fosse à arbres, plantée de nombreux arbres de hautes tiges en pleine terre. Ces éléments permettent également de réduire l'imperméabilisation du site et donc de proposer une meilleure résilience climatique. Le projet s'intègre également dans la volonté de la ville de créer une trame verte sur la commune.

Afin de compléter nos engagements en matière d'environnement, les logements sociaux seront certifiés BEE+ et les logements en accession et intermédiaires seront certifiés BEE.

Par ailleurs, l'ensemble des flux (déchets, eau usées, eaux pluviales) seront gérés et maîtrisés pour éviter toute pollution de l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans un contexte de site en mutation. Il s'agit d'une opération qui s'inscrit dans le souhait de créer un nouveau lieu de vie en redynamisant un site peu attractif et en favorisant la mixité du lieu. Si le projet aura une incidence sur son environnement, celle-ci a été limitée au maximum en poursuivant une démarche d'adaptation à l'environnement. Cela s'est notamment traduit par le choix de végétaliser un maximum les toitures et espaces extérieurs en privilégiant les espaces de pleine terre. Les impacts en phase chantier seront temporaires et limités par la mise en place de moyens techniques et organisationnels.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés précédemment et des annexes jointes au présent formulaire, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Un dossier d'accompagnement a été joint, en plus du formulaire et des annexes obligatoires. Ce document reprend l'ensemble des thèmes et permet une meilleure compréhension du projet, de ses contraintes et des stratégies mises en œuvre pour réduire les impacts du projet. Sont également joints les annexes facultatives :

- Annexe facultative 1_ rapport geother, août 2018
- Annexe facultative 2_ rapport technosol, septembre 2018
- Annexe facultative 3_ caractérisation de l'état des milieux, décembre 2017
- Annexe facultative 4_ diagnostic de pollution complémentaire, septembre 2018
- Annexe facultative 5_ prélèvements de contrôle après retrait des cuves, octobre 2018
- Annexe facultative 6_ note de synthèse de la campagne diagnostic de la qualité de l'air, mai 2019
- Annexe facultative 7_ présentation Tauw pollution du sol, juin 2019
- Annexe facultative 8_ constat d'huissier, prise de mesure sur la quantité de COV, 2 décembre 2019
- Annexe facultative 9_ Projet paysager : notice + plan masse

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

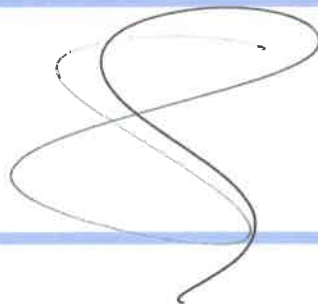


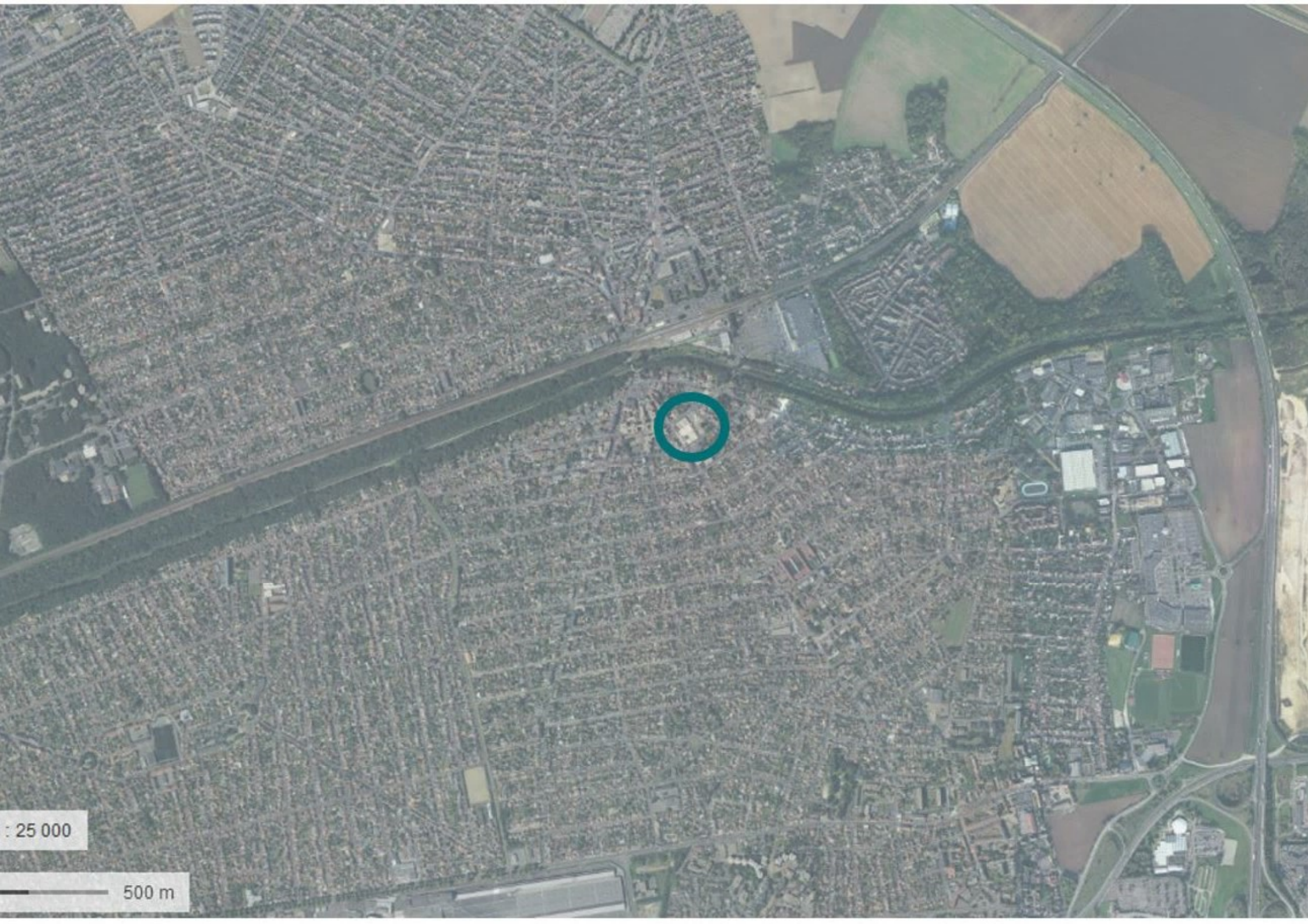
Fait à

Boulogne Billancourt

le, 20/12/2019

Signature





: 25 000

500 m

Environnement proche

date des photos : avril 2019



Environnement proche

V1 Av Général de Gaulle



V2 Av Kléber



V3 Av Aristide Briand



V4 Av Salengro



Environnement proche

V5 Av Salengro



V6 Bâtiment conservé

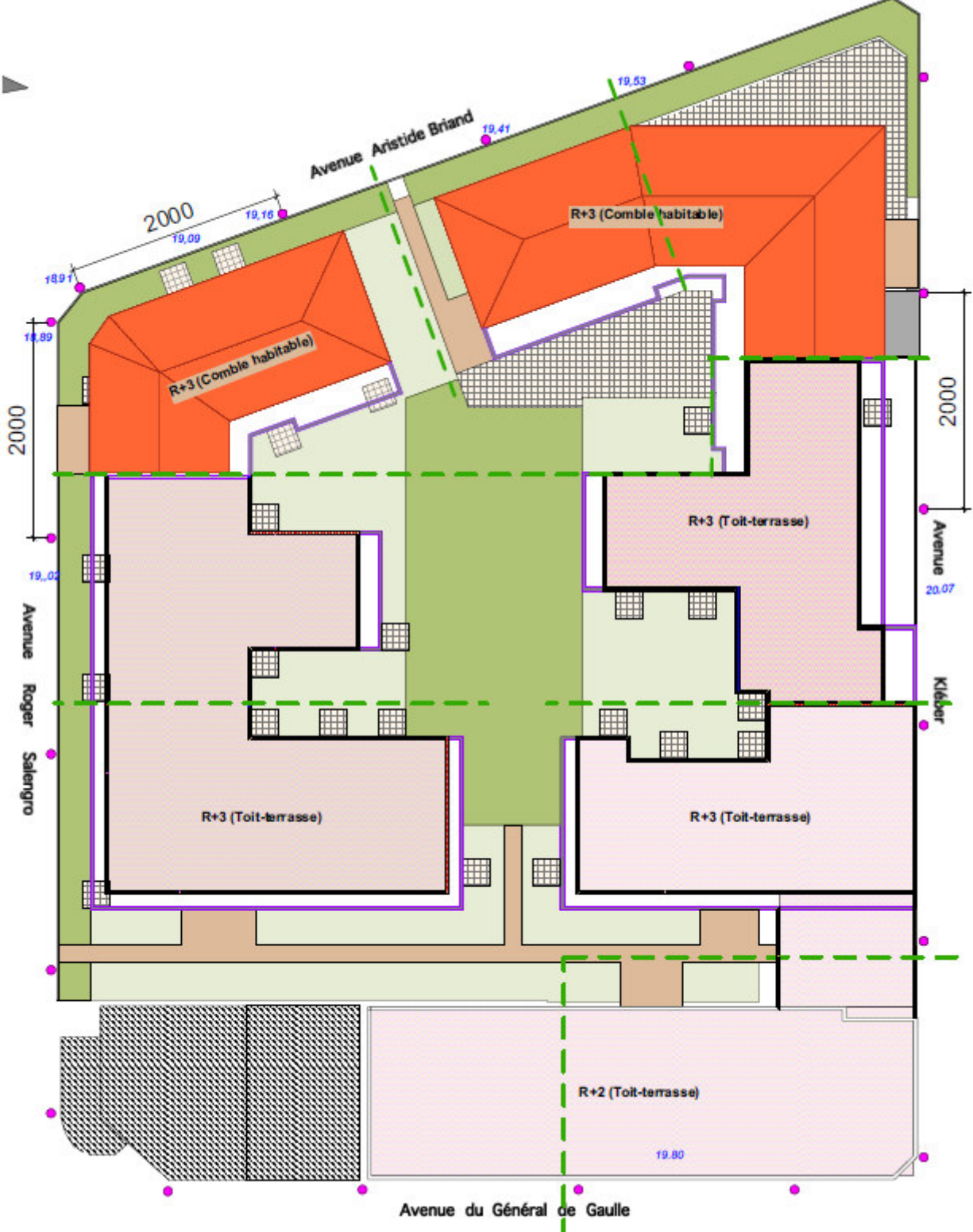


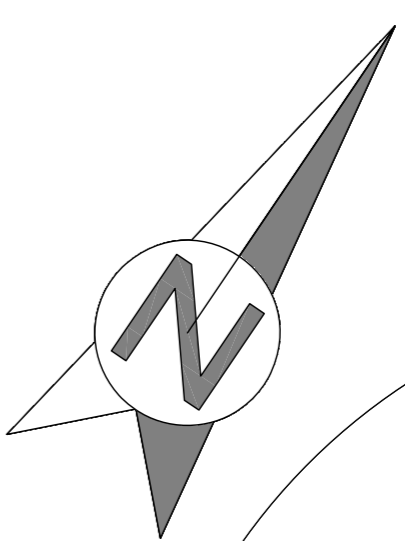
V7 Av Général de Gaulle



V8 Angle Général de Gaulle et Kléber

PLAN MASSE





Avenue Roger Salengro

Axe de présentation
des ordures ménagères

Avenue
des ordures ménagères

Aristide

Briand
des ordures ménagères

Axe de présentation
des ordures ménagères

Avenue Kléber

Axe de présentation
des ordures ménagères

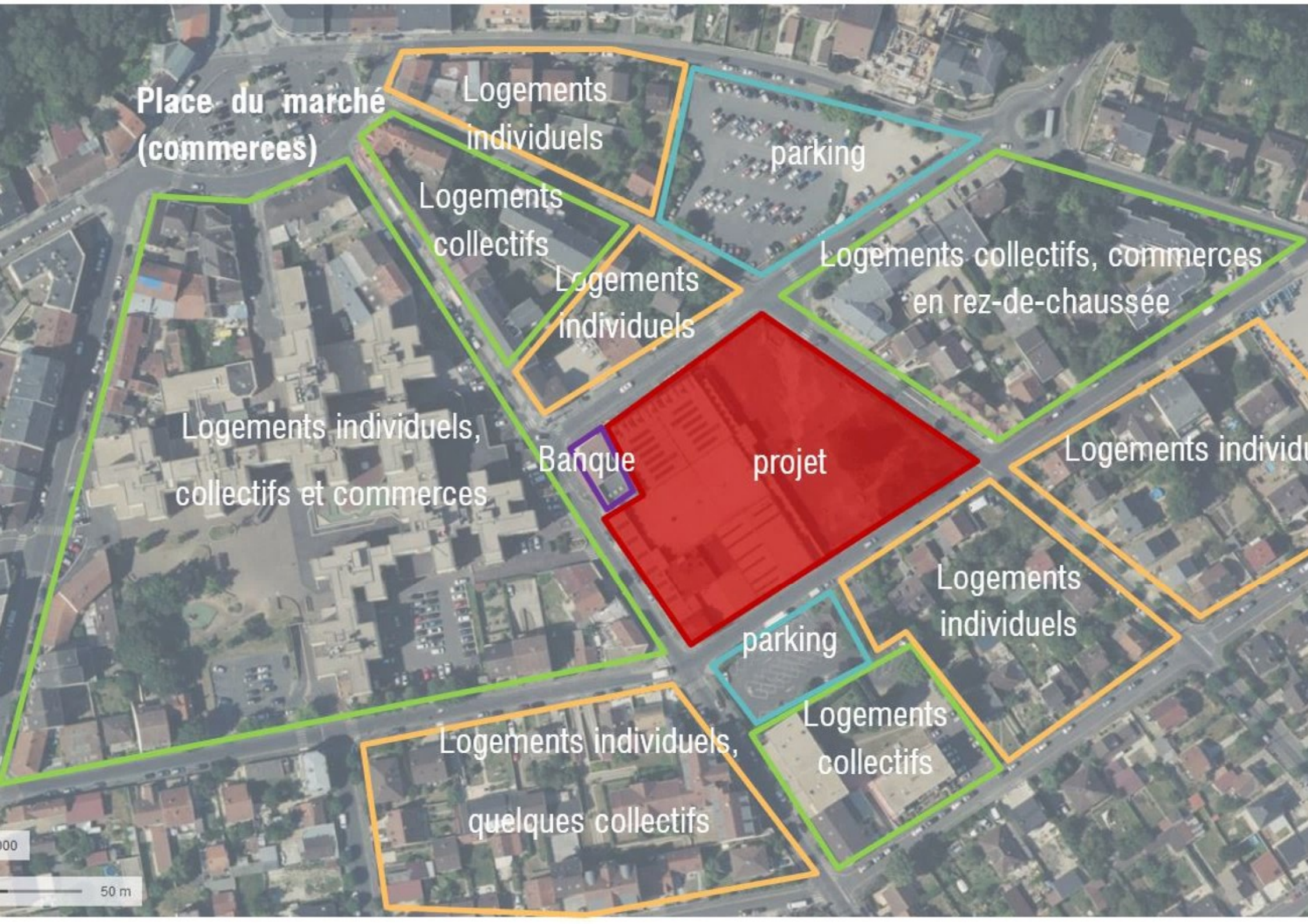


LEGENDE DES SOLS / EQUIPEMENT:

- Béton clair
- Pavage
- + 80 Sols plantés
- Bonne luminosité
- Poteau d'arrosation

LEGENDE DES VEGETAUX

- Arbre haute (jusqu'à 20m) / NOMBRE: 15
hauteur à la plantation supérieure à 4,5m
- Arbre de développement moyen (10/18 minimum) / NOMBRE: 35
- Copule 250/200 minimum / NOMBRE: 18
- Haie mixte
- Massifs bas soleil, mélange végétal en mélange 50/50
- Massifs bas d'ombre végétal en mélange 50/50
- Massifs bas d'ombre végétal en mélange 50/50
- Toits végétalisés en mélange 50/50
- Prairie fleurie
- Gazon



Place du marché
(commerces)

Logements
individuels

parking

Logements
collectifs

Logements
individuels

Logements collectifs, commerces
en rez-de-chaussée

Logements individuels,
collectifs et commerces

Banque

projet

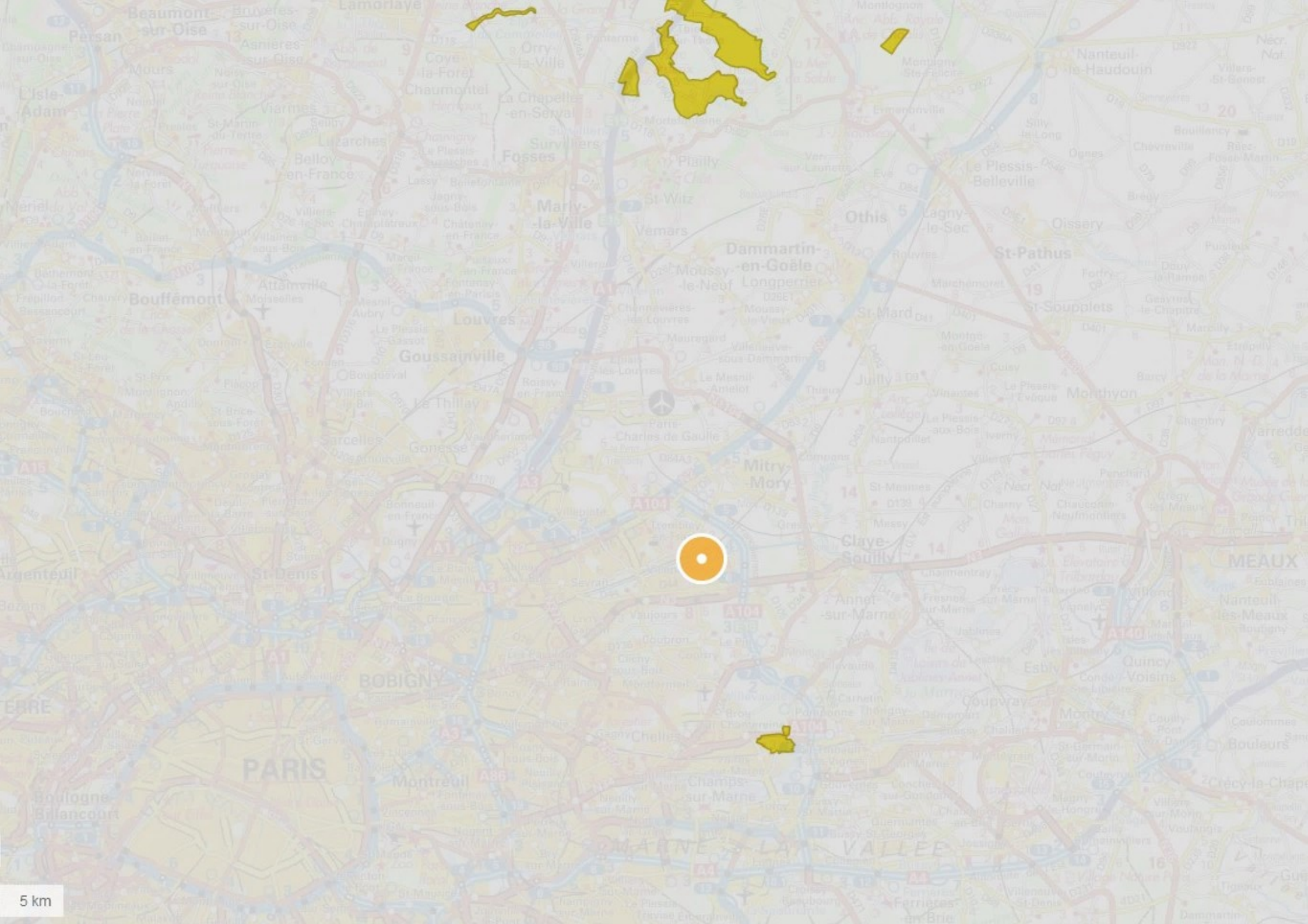
Logements individuels

Logements
individuels

parking

Logements individuels,
quelques collectifs

Logements
collectifs



5 km